

ANNEXE 2

données calculées à partir de la grille des rémunération validée à la date du : 06/12/2021

APPLICABLE AU : 01/01/2022

Rémunérations horaires spécifiques (RHS)										
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 8)	heures supplémentaires		vacations		interventions d'universitaires, conférenciers, auxiliaires d'enseignement		heures d'études surveillées et d'animation de clubs		surveillance de cantine et des élèves	
catégorie A (CA)		montant		code taux	montant		code taux	montant		montant
Enseignant en primaire (P)	CAP10 (2)	91,100 TND	105,300 TND	CAP20	182,200 TND	CAP8	72,900 TND	CAP4	36,400 TND	
Enseignant en secondaire (S)	CAS10	136,700 TND	158,000 TND	CAS17	232,400 TND	CAS8	109,400 TND	CAS4	54,700 TND	
				CAS24	328,100 TND					
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 8)	heures supplémentaires		vacations		interventions d'universitaires, conférenciers, auxiliaires d'enseignement		heures d'études surveillées et d'animation de clubs		surveillance de cantine et des élèves	
catégorie 1* (C1*)	code taux	montant		code taux	montant	code taux	montant	code taux	montant	
IATOS (A)	HEA10	43,900 TND	43,900 TND	HEA20	87,800 TND	HEA8 (1)	35,100 TND	HEA4	17,600 TND	
Enseignant en primaire (P)	HEP10	66,100 TND	76,300 TND	HEP20	132,200 TND	HEP8	52,900 TND	HEP4	26,400 TND	
Enseignant en secondaire (S)	HES10	99,100 TND	114,500 TND	HES20	198,200 TND	HES8	79,300 TND	HES4	39,600 TND	
catégorie 1E (CE1)	code taux	montant		code taux	montant	code taux	montant	code taux	montant	
Enseignant en primaire (P)	C1EP10 (2)	44,800 TND	51,800 TND	C1EP20	89,600 TND	C1EP8	35,800 TND	CE1P4	17,900 TND	
Enseignant en secondaire (S)	C1ES10	67,200 TND	77,700 TND	C1ES17	114,200 TND	C1ES8	53,800 TND	CE1S4	26,900 TND	
				C1ES24	161,300 TND					
catégorie 1 (C1)	code taux	montant		code taux	montant	code taux	montant	code taux	montant	
IATOS (A)	C1A10	28,600 TND	28,600 TND							

(1) heures d'encadrement des activités de piscine

(2) remplacement heures primaires et instituteurs

ANNEXE 2

Rémunérations horaires spécifiques (RHS)

définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 8)	heures supplémentaires		vacations	activités péri éducatives (activités ponctuelles à caractère sportif, artistique ou culturel)		heures d'études surveillées et d'animation de clubs		surveillance de cantine et des élèves	
	code taux	montant		code taux	montant	code taux	montant	code taux	montant
catégorie 2E (CE2)									
Enseignant en primaire (P)	C2EP10 (3)	40,300 TND	46,600 TND	C2EP14	56,400 TND	C2EP8 (4)	28,200 TND	C2EP4	16,100 TND
Enseignant en secondaire (S)	C2ES10	60,500 TND	70,000 TND	C2ES14	84,700 TND	C2ES8	42,400 TND	C2ES4	24,200 TND
(3) remplacements des maîtres d'arabe en enseignement primaire				(4) heures animation de cantine en primaire					
définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 8)	heures supplémentaires		vacations	activités péri éducatives (activités ponctuelles à caractère sportif, artistique ou culturel)		heures d'études surveillées et d'animation de clubs		surveillance de cantine et des élèves	
	code taux	montant		code taux	montant	code taux	montant	code taux	montant
catégorie 2 (C2)									
IATOS (A)	C2A10	23,700 TND	23,700 TND						

ANNEXE 2

Rémunérations horaires spécifiques (RHS)

définition des tâches (valorisation par référence à la catégorie concernée à l'échelon 8)	heures supplémentaires		vacations		Charge exceptionnelle (travaux insalubres, dangereux, très pénibles) Animations de Club / Travail de nuit/ Surveillance devoir sur table	
	code taux	montant	code taux	montant	code taux	montant
catégorie 3 (C3)	C3HS	20,500 TND	20,500 TND	C3HA	41,000 TND	
catégorie 3 bis (C3B)	C3BHS(5/6)	15,700 TND	15,700 TND	C3BHA	31,400 TND	
catégorie 4 (C4)	C4HS	13,300 TND	13,300 TND	C4HA	26,600 TND	
catégorie GR3 (C4)	GR3HS	15,400 TND	15,400 TND	GR3CE	30,800 TND	
catégorie GR2 (C5)	GR2HS	12,100 TND	12,100 TND	GR2CE	24,200 TND	
catégorie GR1 (C6)	GR1HS	9,500 TND	9,500 TND	GR1CE	19,000 TND	

(5) surveillances des examens

(6) remplacements Asem, surveillants vacataires

Pour l'ensemble des catégories de personnels et des situations d'emplois, les heures effectuées un jour férié sont affectées d'un coefficient multiplicateur de 1,3 sauf disposition spécifique prévue au règlement intérieur du travail.

PRIME ATTRIBUEES POUR FETES NATIONALES - INSTALLATION NOUVEAUX ARRIVANTS

PRIMES 1er Mai / Aid

PRIME DU 1er MAI	Pts indice	572,950
	70	

PRIME DE L'AID	Pts indice	695,725
	85	

1 ER MAI ET AID APPLICABLES A TOUS LES PDL
DROIT TRAVAIL TUNISIEN
CLASSES EN GR1 / GR2 / GR3 / CAT 4 / CAT 3*

PRIME D'INSTALLATION

INDEMNITE FORFAITAIRE D'INSTALLATION		
Nombre d'enfants	PDL vivant seul	PDL vivant en couple
0	5000	12500
1	11600	14000
2	12500	15000
3	14000	16500
4	15000	17500
PLUS DE 4 ENFANTS : 1250 dinars par enfants		

ANNEXE 2

indemnités forfaitaires particulières (IFP)

Les indemnités spécifiques visent à valoriser des tâches particulières effectivement assumées par certains personnels des EGD qui ne seraient pas prises en compte dans le classement catégoriel proposé au personnel concerné.

Elles sont servies mensuellement

Ex.

Vaguemestre assumant des tâches supplémentaires (ex services annexés ERT : bureau des examens, bureau du primaire)

Chauffeur assumant des fonctions complémentaires (d'assistance au vaguemestre, ou prenant la responsabilité d'un groupe d'élève)

Agent de service assumant des travaux particulièrement insalubres ou dangereux (ex grosse plonge en cuisine)

Technicien de laboratoire assurant des tâches complémentaires (ex le suivi et le retraitement de produits dangereux).

code indemnité	niveau d'indemnité	Montant Mensuel de l'indemnité
IFP5	Niveau 5	133,000 TND
IFP4	Niveau 4	100,000 TND
IFP3	Niveau 3	67,000 TND
IFP2	Niveau 2	33,000 TND
IFP1	Niveau 1	17,000 TND

Indemnités Spécifiques

	Montant Mensuel de l'indemnité
IPP - INDEMNITE DE PROFESSEUR PRINCIPAL (servie sur 10 mois)	160.000 TND
ICPE - INDEMNITE CONSEILLER PRINCIPAL EDUCATION (servie sur 12 mois)	245.000 TND
PMPS - PRIME POUR MISSION PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE (servie sur 9 mois)	434,000 TND
IPAT - INDEMNITE PROFESSEUR ACCUEIL TEMPORAIRE (servie sur 9 mois)	109,000 TND
IMAT - INDEMNITE MAITRE ACCUEIL TEMPORAIRE (servie sur 9 mois)	109,000 TND
ISS2 PRIME DOCUMENTALISTE 2nd Degré (servie 12 mois)	100,000 TND
IPEB INDEMNITE CORRECTION BAC	(1à 30 copies) 165,000 TND
	(31à 60 copies) 330,000 TND
	(61à 90 copies) 495,000 TND
	(91à 120 copies) 660,000 TND